

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015
Compte-rendu

Étaient présents : MM. AUTHIER André, CHALULEAU Christophe, DELMAS Marcelle, BLANC Alain, MAZET Jean-Jacques, BONNEL Dominique, GIEULES Jean-Paul, ANGLADE Lisette, GIRARD Mathieu.

Absents : Néant.

Date de la convocation : 04 mars 2015

Secrétaire de séance : M. GIEULES Jean-Paul

Mr le Maire ouvre la séance. Il remercie les membres présents et propose de passer à l'ordre du jour, après que le compte rendu de la précédente réunion ait été approuvé sans observation.

1) – ETUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014
--

BUDGET GENERAL

Décision n° 1

Le Compte Administratif 2014 est présenté par Mr le Maire avec lecture intégrale et explications en fonctionnement chapitre par chapitre et article par article, avec détail pour les articles 6554 et 65748, en investissement programme par programme et restes à réaliser. La vue d'ensemble de chaque section est ensuite présentée, ainsi que les comptes du Centre Communal d'Action Sociale. Le détail de la dette au 31.12.2014, ainsi que celui du recouvrement des créances à long et moyen termes, l'état du personnel et des emprunts garantis sont portés à la connaissance de l'Assemblée.

Mr le Maire s'étant retiré, il est fait appel à candidature pour élire un président de séance. M. CHALULEAU Christophe se porte candidat et est élu par 8 voix pour. Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. CHALULEAU Christophe, après en avoir délibéré, approuve par 8 voix pour, le Compte Administratif 2014 présenté comme suit :

- section fonctionnement
- dépenses : 510 169.94 euros
- recettes : 612 748.09 euros

Le résultat de l'exercice 2014 fait ressortir un excédent de clôture de 102 578.15 euros

- section d'investissement :
- dépenses : 107 12.87euros
- recettes : 31 086.42 euros

Le résultat de l'exercice 2014 fait ressortir un déficit de clôture de 76 826.45 euros

BUGET GENERAL M14 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Décision n° 2

Mr le Maire ayant réintégré la salle, le Conseil Municipal, vu le Compte Administratif 2014 du Budget Général, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 102 578.15 € et un déficit d'investissement de 76 826.45 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Apurement partiel du déficit (1068) : 76 826.45 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 25 751.70 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Décision n° 3

Il est ensuite procédé à l'étude des comptes du CCAS : dépenses de fonctionnement 746.40 €. Excédent antérieur 7 678.08 €. L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève donc à 6 931.68 €. Mr le Maire s'étant retiré, M. CHALULEAU Christophe s'étant porté candidat et ayant été élu par 8 voix pour, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. CHALULEAU Christophe, après en avoir délibéré, approuve par 8 voix pour, le Compte Administratif 2014 du CCAS.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Décision n°4

Le Compte Administratif 2014 est présenté par Mr le Maire qui a réintégré la salle, avec lecture intégrale et explications en exploitation chapitre par chapitre et article par article, en investissement programme par programme et restes à réaliser. La vue d'ensemble de chaque section est ensuite présentée, ainsi que l'état de la dette.

Mr le Maire s'étant retiré, il est fait appel à candidature pour élire un président de séance. M. CHALULEAU Christophe se porte candidat et est élu par 8 voix pour. Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. CHALULEAU Christophe, après en avoir délibéré, approuve par 8 voix pour, le Compte Administratif 2014 présenté comme suit :

- section d'exploitation :
 - dépenses : 68 698.63 euros
 - recettes : 116 333.49 euros

Le résultat de l'exercice 2014 fait ressortir un excédent de clôture de 47 634.86 euros.

- section d'investissement :
 - dépenses : 36 757.93 euros
 - recettes : 73 254.06 euros

Le résultat de l'exercice 2014 fait ressortir un excédent de clôture de 36 496.13 euros.

BUDGET ANNEXE CAMPING

Décision n° 5

Le Compte Administratif 2014 est présenté par Mr le Maire qui a réintégré la salle, avec lecture intégrale et explications en fonctionnement chapitre par chapitre et article par article, en investissement programme par programme. La vue d'ensemble de chaque section est ensuite présentée, ainsi que l'état de la dette.

Mr le Maire s'étant retiré, il est fait appel à candidature pour élire un président de séance. M. CHALULEAU Christophe se porte candidat et est élu par 8 voix pour. Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. CHALULEAU Christophe, approuve par 8 voix pour, le Compte Administratif 2014 présenté comme suit :

- section d'exploitation :
 - dépenses : 46 522.54 euros
 - recettes : 71 202.43 euros

Il ressort un excédent de clôture de l'exercice 2014 de 24 679.89 euros

- section d'investissement :
 - dépenses : 4 955.75 euros
 - recettes : 19 147.09 euros

Il ressort un excédent de clôture de l'exercice 2014 de 14 191.34 euros

BUDGET REGIE PATRIMOINE COMMUNAL THERMAL TOURISTIQUE

Décision n°6

Le Compte Administratif 2014 est présenté par Mr le Maire qui a réintégré la salle, avec lecture intégrale et explications en fonctionnement chapitre par chapitre et article par article, en investissement programme par programme et restes à réaliser. La vue d'ensemble de chaque section est ensuite présentée, ainsi que l'état de la dette.

Mr le Maire s'étant retiré, il est fait appel à candidature pour élire un président de séance. M. CHALULEAU Christophe se porte candidat et est élu par 8 voix pour. Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. CHALULEAU Christophe, après en avoir délibéré, approuve par 8 voix pour, le Compte Administratif 2014 présenté comme suit :

- section d'exploitation :

- dépenses : 1 235 278.20 euros
- recettes : 89 313.49 euros

Il ressort un déficit de clôture de l'exercice 2014 de 1 235 278.20 euros (dont 1 110 925.73 € de 2013)

- section d'investissement :

- dépenses : 95 153.26 euros
- recettes : 1 359 123.58 euros

Il ressort un excédent de clôture de l'exercice 2013 de 1 210 613.06 euros (dont 1 210 613.06 € de 2013).

COMPTE DE GESTION DE Mme LA COMPTABLE MUNICIPALE

Décisions n° 7-8-9-10-11

Mr le Maire ayant réintégré la salle, Le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2014 du Budget Général, du CCAS, du Budget Eau - Assainissement, du Budget de la Régie Patrimoine Communal Thermal Touristique SPIC, du Budget Annexe Camping, approuve par 9 voix pour, les Comptes de Gestion 2014 de Mme la Comptable Municipale correspondants aux budgets ci-dessus cités.

2) – QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI – CUI/CAE :

Décision n° 12

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de conforter l'équipe technique et d'animation, afin de pouvoir assurer la charge de travail envisagée, en particulier, pour la gestion de la Résidence Roquenègre (accueil, entrées-sorties, ménage...cf. fiche de poste). Il précise qu'il est possible de recruter un agent dans le cadre d'un CUI-CAE sur une période de 12 mois, pour 20 H hebdomadaires, avec une prise en charge de l'Etat à hauteur environ de 80 % (*cf arrêté préfectoral du 11.02.2015*) du salaire minimum.

Le Conseil Municipal, vu la réglementation en vigueur, vu les décrets en faveur de l'emploi des publics en difficultés, après étude des conditions administratives et financières liées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, sous réserve de l'obtention de l'aide de l'Etat à hauteur de 80 %, la création d'un poste dans le cadre d'un CUI/CAE, à partir du 01.04.2015 pour les missions suivantes : agent polyvalent des services techniques (gestion et entretien des bâtiments communaux). Mr le Maire est autorisé à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, ainsi qu'à percevoir l'aide de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 06.

Affiché le 18.03.2015

Le Maire,
André AUTHIER.